

Le 21 septembre 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion ordinaire de Conseil Municipal le :

Lundi 28 septembre 2026 à 18 heures 15

En Mairie

L'ordre du jour sera :

1. Approbation des Comptes-rendus de la séance des 26 mai et 29 juin 2026

2. Tarifs de la taxe sur la publicité extérieure 2027

L'Union de la communication extérieure, anciennement connue sous le nom d'Union de la Publicité Extérieure (UPE), représente fièrement les entreprises d'affichage et de publicité extérieure. Chaque année, cette organisation professionnelle a pour mission de recenser, pour le compte de ses adhérents, la TPE applicable dans l'ensemble des communes. Cette démarche vise non seulement à assurer une régulation équilibrée de la publicité extérieure, mais également à garantir une transparence dans l'application des droits et devoirs des entreprises et des collectivités.

Pour l'année 2027, il est essentiel que le Conseil Municipal fixe les dispositions tarifaires de la TPE en prenant en compte plusieurs éléments dispositions à savoir :

Les exonérations de droit : Certaines enseignes peuvent être exonérées de cette taxe. Il sera important d'identifier les catégories d'enseignes éligibles à cette exonération afin de promouvoir une concurrence équitable tout en tenant compte des particularités de notre territoire.

Les exonérations ou réductions possibles : Il est également à notre disposition d'accorder une exonération ou une réduction de 50 % pour un ou plusieurs types d'enseignes imposables.

Monsieur le Maire vous présentera en détail le dossier et il sera demandé au Conseil Municipal au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

3. Cimetière : reprise de concessions – exécution des travaux

Le Conseil Municipal a précédemment pris la décision de procéder à la reprise de concessions relatives à des sépultures abandonnées dans l'ancien cimetière de notre commune. Cette mesure a pour objectif de garantir l'intégrité de notre espace funéraire et de répondre aux enjeux liés à l'entretien des lieux de mémoire.

Conformément aux dispositions légales, une procédure a été engagée pour identifier ces sépultures abandonnées. Un procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sélectionnées a été dûment établi et affiché à la porte de la mairie ainsi qu'à celle du cimetière, en conformité avec l'article R.2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette étape a permis d'informer la population de la nature et de l'objet de la reprise des concessions.

À présent, il est nécessaire de prendre une délibération officielle afin de procéder à l'exécution des travaux liés à la reprise de ces concessions. Cela inclut l'aménagement et la réhabilitation des

sépultures concernées, en veillant à respecter la mémoire des défunts et à valoriser notre patrimoine culturel.

Mme Dominique Bucheton, adjointe au Maire, vous présentera les détails de cette démarche et il sera demandé au Conseil Municipal de se positionner sur la validation du lancement des travaux.

4. Délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire

Suite au contrôle de légalité de la délibération n°2026_CM007 du Conseil Municipal dans sa séance du 20 mars 2026 relative aux délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire, il est nécessaire d'y apporter des précisions aux alinéas 2, 17. Il s'agit de fixer des montants pour certains tarifs notamment les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ainsi que de fixer les montants des dommages des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

5. Propositions de la commission « Sports – Associations »

Lors de la commission Sports-Associations qui s'est tenue le 9 septembre dernier et avec la construction de la salle multisports à Chaulgnes et quant à son utilisation, diverses propositions ont été faites :

- l'utilisation de la salle par la population locale avec notamment une application informatique dédiée
- la mise en place de l'intervention d'un BPJEPS. Une présentation a été faite de ses interventions avec un planning hebdomadaire avec le coût correspondant. Le Conseil Municipal sera amené à bien vouloir se prononcer.

6. Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant de 200 000 € afin de pallier aux dépenses d'investissement, notamment celles des travaux du Café Carrer et des constructions des vestiaires du stade et de la salle multisports, dans l'attente des versements des différentes subventions validées. A cet effet, trois propositions ont été sollicitées auprès des banques et seront présentées aux membres du Conseil Municipal pour en délibérer.

7. Taxe affouagère 2026-2027

La commission environnement qui s'est réunie le 6 mai dernier a proposé de revoir le montant de la taxe affouagère pour la campagne 2026-2027, ces tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2006.

Madame Dominique BUCHETON exposera cette proposition et demandera au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

8. Dissolution du SITS (Syndicat intercommunal du Transport Scolaire)

L'assemblée délibérante du syndicat a validé le 15 septembre 2026 le projet de dissolution. Les conditions ayant justifié la création en 1962 ont évolué et ses compétences sont désormais exercées par le Conseil Régional. Il appartient aux communes membres de se positionner sur ce projet dans les meilleurs délais afin de permettre la poursuite de la procédure et de la rendre effective au 31 décembre 2026.

9. Décision modificative n°2 – Budget assainissement

Afin de régulariser le règlement de la redevance de l'agence de l'eau de 2025, il est nécessaire de réaliser une décision modificative sur le budget assainissement à hauteur de 1 678,74 €.

10. Questions diverses

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Sébastien CLEMENÇON

